



Requete de séparation de corps

Par **magie2009**, le **26/10/2009** à **14:45**

Bonjour,

J'ai fait une demande de séparation de corps, tandis que mon mari a fait une demande de divorce.

La tentative de conciliation a eu lieu, il n'y a pas eu de réconciliation, donc le juge a statué la séparation de corps.

Quelque jour après, je me suis réconcilié avec mon époux; mais nous voulons tout de même continuer sur la séparation de corps et de biens ensemble.

quelle est la différence entre "séparation de corps" et "séparation de corps et de bien"?

Est-il possible de refaire une demande de "séparation de corps et de bien" mutuellement avec mon époux?

Est-il possible d'émettre mutuellement dans notre requête de 'séparation de corps et de bien' une clause spécifiant qu'on renonce tout deux au devoir de secours envers l'autre?

Merci de m'éclaircir, je suis un peu perdue, et mon avocate est injoignable.